

Les conventions internationales de sécurité sociale conclues par la Suisse

Principes de coordination des assurances du 1^{er} pilier

Relations internationales

Centrale de Compensation CdC







Association Genevoise des Employés en Assurances Sociales AGEAS

Genève, 27.11.2018

Elias Aziz, Giuseppe Giuffrida, Daniel Dellagiovanna



Contenu de l'exposé

- 1. Pourquoi des conventions internationales de sécurité sociale ?
- 2. Contenu des conventions de sécurité sociale
- 3. Conclusion d'une convention de sécurité sociale
- 4. Mise en œuvre d'une convention de sécurité sociale
- 5. Réseau des conventions de sécurité sociale conclues par la Suisse
- 6. Prestations du 1er pilier exportées par le biais des conventions
- 7. Etude de cas: à quoi servent les conventions de sécurité sociale ?
- 8. Regard vers le futur: prochains défis de la coordination internationale



1. Pourquoi des conventions internationales de sécurité sociale ? Régulation des échanges internationaux

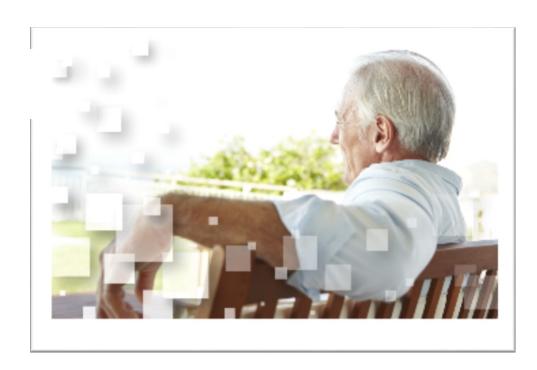


- Imbrication des économies
- Mobilité des services
- Libre circulation des travailleurs
- Mesures d'accompagnement



1. Pourquoi des conventions internationales de sécurité sociale ? Maintien du droit des personnes

- Différences entre régimes nationaux
- Accès aux prestations nationales
- Droit en cours d'acquisition
- Eviter les désavantages
- Coordination nécessaire





2. Contenu des conventions de sécurité sociale

Grands principes des conventions



- Législation applicable
- Egalité de traitement
- Exportation des prestations
- **Totalisation**
- Coopération



2. Contenu des conventions de sécurité sociale

Dispositions applicables

- Dispositions générales
- Législation applicable
- Dispositions sur les prestations
- Dispositions diverses
- Dispositions transitoires et finales

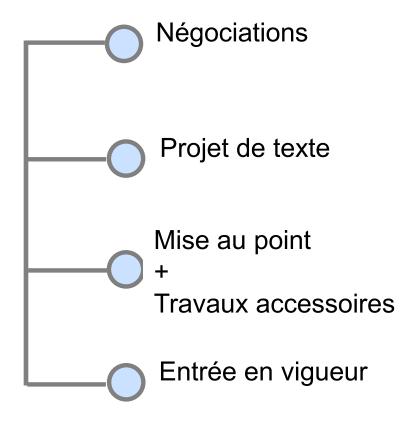




3. Conclusion d'une convention de sécurité sociale

Pourparlers et négociations

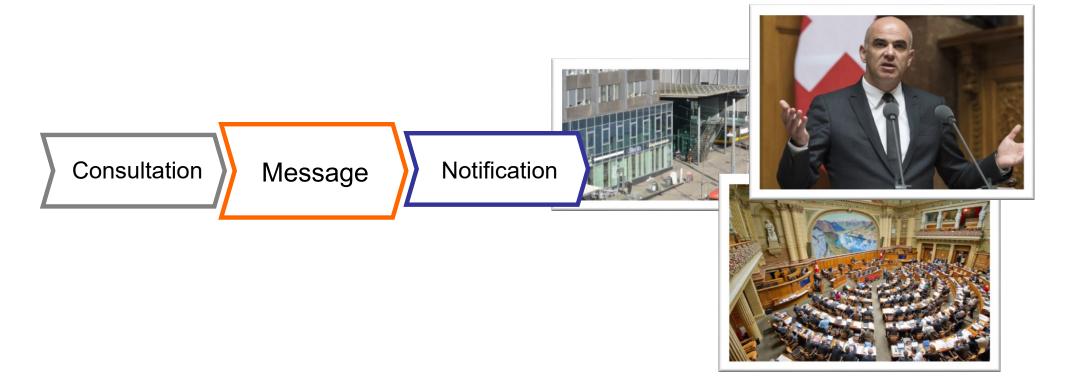






3. Conclusion d'une convention de sécurité sociale

Processus décisionnel et ratification des conventions





4. Mise en œuvre d'une convention de sécurité sociale

Organismes spécialisés par domaine (législation suisse)

Maladie et maternité Institution commune LAMal www.kvg.org

Vieillesse, survivants, invalidité Centrale de compensation CdC www.cdc.admin.ch

Chômage

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO www.seco.admin.ch

Législation applicable et Allocations familiales Office fédéral des assurances sociales OFAS www.ofas.admin.ch

Prévoyance professionnelle Fonds de garantie LPP www.sfbvg.ch

Accidents du travail et maladies professionnelles Suva www.suva.ch



4. Mise en œuvre d'une convention de sécurité sociale

Domaines couverts: Evolutions de la législation suisse



- 1er pilier AVS/AI
- Totalisation AI
- Prestations indues
- Monnaie de paiement



5. Réseau des conventions de sécurité sociale

Plus de 45 conventions bilatérales conclues par la Suisse







Albanie

Argentine

Bosnie-Herzégovine

Brésil

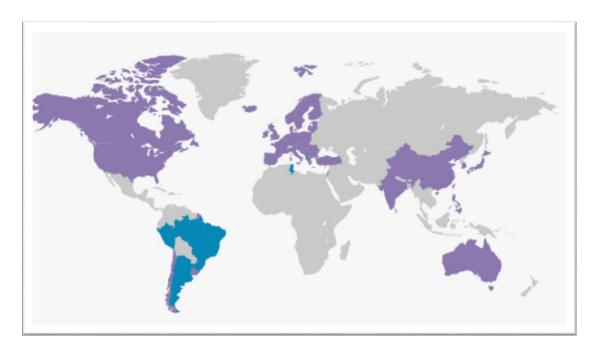
Kosovo

Monténégro

Pérou

Serbie

Tunisie





5. Réseau des conventions de sécurité sociale

Accords multilatéraux conclus par la Suisse



Accord sur la libre circulation des personnes

ALCP (28 Etats + CH) 01.06.2002



Association Européenne de Libre-Echange
AELE (3 Etats + CH)
01.06.2002



Accord concernant la sécurité sociale

Bateliers rhénans (5 Etats + CH)

01.12.1959



6. Prestations du 1er pilier exportées en vertu d'une convention

Modalités de règlement prévues par la Suisse (typologie des prestations)



- Rentes AVS/AI
- Indemnités forfaitaires
- Remboursements des cotisations
- Transferts à l'assurance étrangère



6. Prestations du 1er pilier exportées en vertu d'une convention

Quelques chiffres significatifs pour 2017

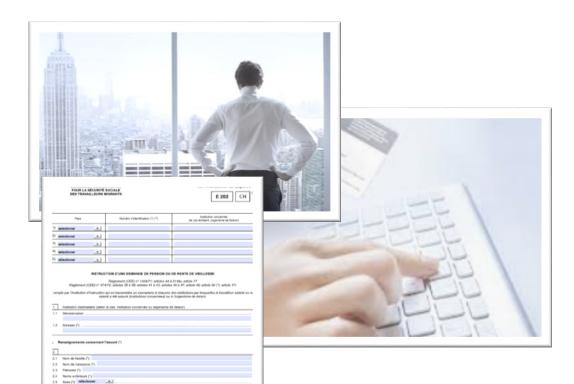
- > 900'000 rentes AVS
- > 43'000 rentes AI
- ~ 1'400 indemnités forfaitaires





6. Prestations du 1er pilier exportées en vertu d'une convention

Accès aux prestations et modalités de dépôt des demandes



- Dépôt depuis le lieu de domicile
- Organisme de liaison
- Formulaires de liaison
- Bons offices / Bonne administration



6. Prestations du 1^{er} pilier exportées en vertu d'une convention Maintenance des prestations à l'étranger

- Suivi des échéances légales
- Contrôles d'existence en vie
- Révision du droit
- Devoir de collaboration





7. Etude de cas: à quoi servent les conventions de sécurité sociale?

Coordination Suisse-UE « UE/AELE »



Ressortissant d'un pays membre de l'UE:



- Transfert des cotisations possible en Espagne?
- Rente AVS/AI exportable au Sri Lanka?
- Remboursement des cotisations possible en France?



7. Etude de cas: à quoi servent les conventions de sécurité sociale?

Coordination « hors UE/AELE »

Ressortissant d'un pays hors de l'UE et de l'AELE:



- Transfert des cotisations possible aux USA?
- « Equivalences » avec la République du Congo?
- Quart de rente Al versé en Australie?





8. Regard vers le futur: prochains défis de la coordination

Les conventions face aux grands enjeux de la sécurité sociale



- Relations « Suisse-UE » (Brexit)
- Démographie (âge flexible)
- Echanges électroniques
- Lutte contre les prestations indues



Merci pour votre attention

Relations internationales

Centrale de Compensation CdC

Avenue Edmond-Vaucher 18 3100 Genève

Contact:

europemaster@zas.admin.ch

